

Transition agroécologique

Programme de développement
Octobre 2021

Transition agroécologique en coopératives Réalisations et perspectives

Au travers d'une enquête réalisée en 2020 par LCA, 177 actions en faveur des transitions agroécologiques portées par 60 coopératives sont analysées. Quatre thématiques dominent : certification environnementale, agriculture biologique, vie du sol, alternatives aux produits phytosanitaires.

L'agriculture est aujourd'hui engagée dans une nouvelle transition en réponse aux demandes de la société, des consommateurs, mais aussi des agriculteurs eux-mêmes, pour faire évoluer leurs métiers. Cette transition exprime des changements dans le monde agricole pour concilier performances environnementale et économique, et rendre l'agriculture plus résiliente.

Prolongements de l'exploitation agricole, les coopératives agricoles ont toujours accompagné l'évolution de l'agriculture et des agriculteurs. Elles accompagnent ainsi aujourd'hui les changements en cours chez leurs adhérents en apportant leur contribution à la transition agroécologique par de nombreuses actions, menées tant au niveau des exploitations, des filières que des territoires.

DÉFINITION

Les systèmes de production agroécologiques sont définis dans la Loi d'Avenir du 13 octobre 2014 :

- ils privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques ;
- ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif ;
- ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

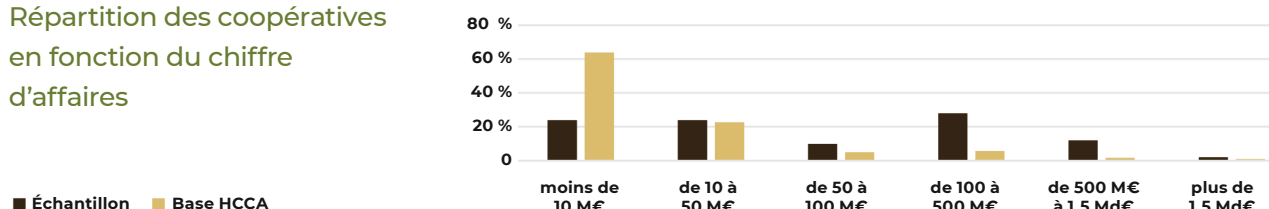


60 coopératives à dominante végétale, réparties sur le territoire

L'enquête réalisée en 2020 avait pour objectif d'identifier et qualifier les initiatives agroécologiques des coopératives depuis 2017. Le questionnaire d'enquête a été diffusé par voie électronique aux adhérents des

fédérations régionales et des sections du réseau de La Coopération Agricole. 79 personnes ont répondu, issues de 60 coopératives (réponses multiples possibles pour certaines coopératives multi-activités).

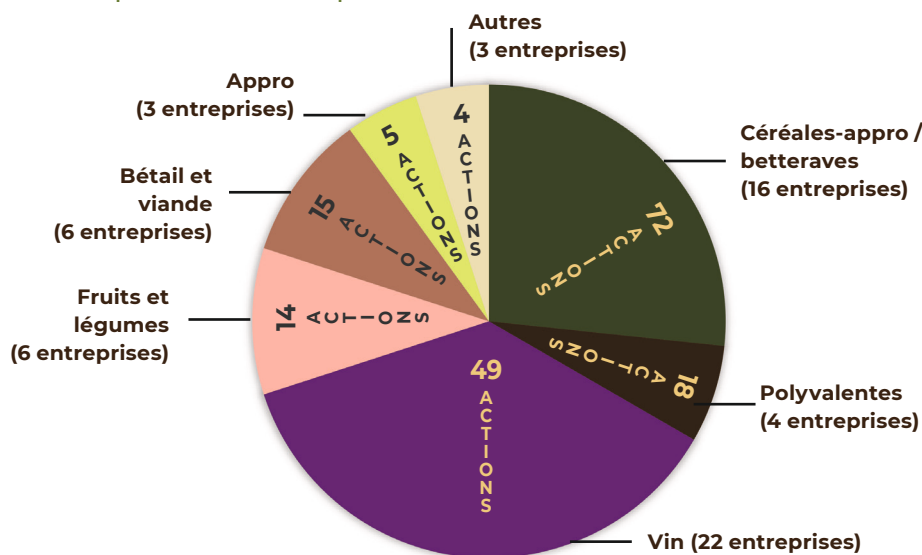
Répartition des coopératives en fonction du chiffre d'affaires



En comparant nos données avec celles de la base du HCCA (Haut Conseil de la Coopération Agricole), on note dans notre échantillon une sur-représentation des coopératives de plus grande taille, mais aucune caté-

gorie n'en est pour autant absente: des TPE ont ainsi signalé des actions au même titre que les ETI ou grands groupes.

Répartition des coopératives et des actions en fonction des filières



Près de la moitié des coopératives ayant répondu sont en productions végétales spécialisées (vin, fruits et légumes). En ajoutant les coopératives de grandes cultures, les trois quarts de l'échantillon ont une activité spécifiquement liée aux productions végétales. Sachant que d'autres coopératives, polyvalentes, ont aussi des activités liées aux productions végétales, les données collectées concernent majoritairement ces dernières. À noter que la polyculture-élevage (notamment pour l'élevage ruminant) est aussi largement liée aux activités des coopératives des groupes «céréales-approvisionnement» et «bétail-viande» et fait donc

partie des filières concernées par les résultats de cette enquête.

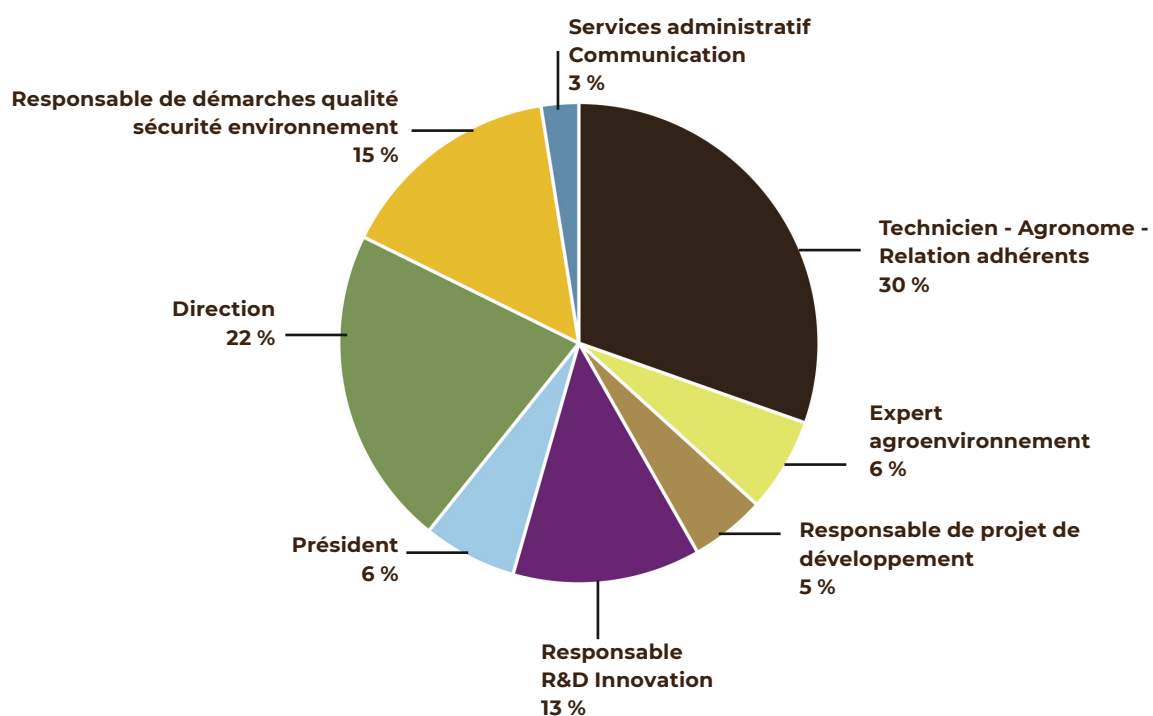
34 % des coopératives ayant répondu appartiennent aux catégories «céréales-approvisionnement», «betteraves-sucrerie» et «polyvalentes» alors que ces coopératives ne représentent que 15 % des coopératives au niveau national. Il y a donc une sur-représentation de ces groupes au sein de notre échantillon. Il s'agit des coopératives de plus grande taille, disposant de plus de moyens, et qui mènent le plus d'actions (4,5 actions déclarées par ces coopératives contre 3 en moyenne dans notre enquête).

De multiples compétences mobilisées

Le profil des 79 personnes qui ont répondu à l'enquête est variable et dépend de la taille des coopératives. Dans les plus petites structures, la direction (22 % des répondants) ou même le président (6 %) a renseigné le questionnaire. Les profils techniques sont les plus représentés (54 %), ce qui montre l'importance de l'agronomie et de la zootechnie dans l'agroécologie et le lien fort au terrain.

Par ailleurs, la diversité des profils, avec parfois plusieurs contributeurs par coopérative, montre que la transition agroécologique est à la croisée de plusieurs compétences et de plusieurs services dans les structures de plus grande taille: technique & agronomie, agroenvironnement, relation aux adhérents, gestion de projets, R&D Innovation, gestion des démarches qualité sécurité.

Profils des personnes ayant répondu à l'enquête

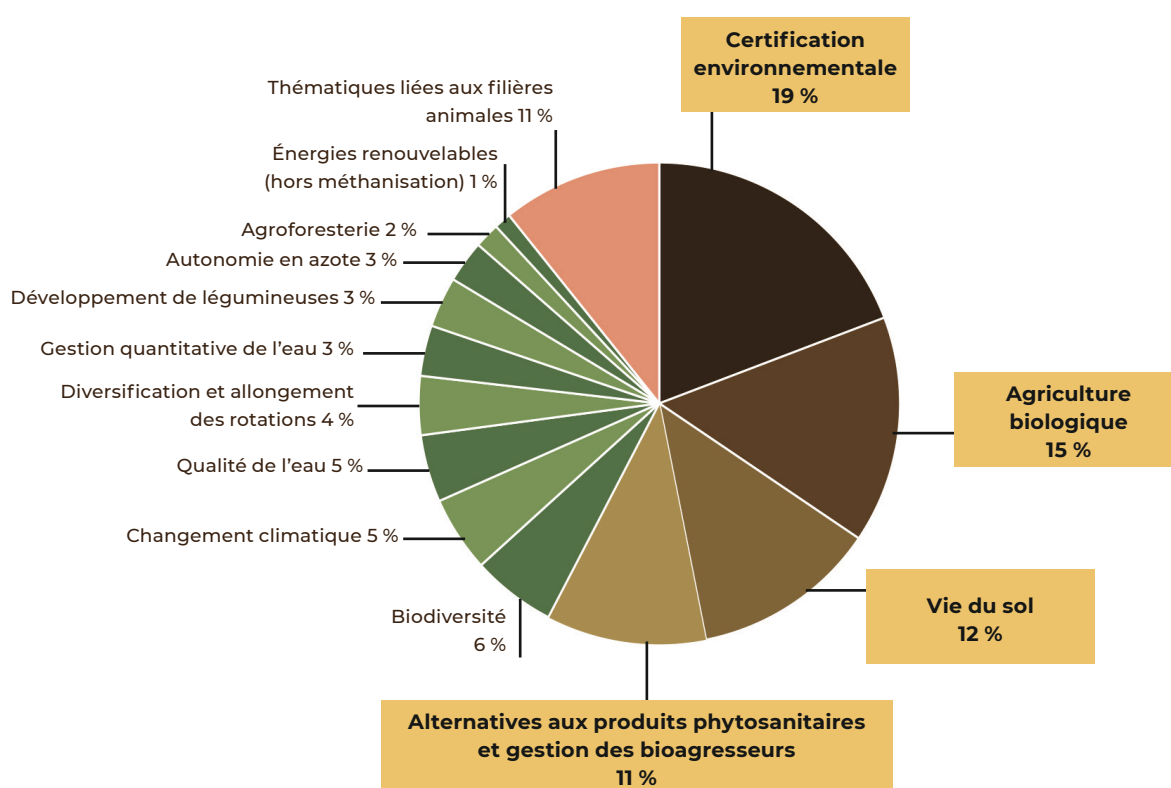


4 thématiques dominantes

Les coopératives ont été interrogées sur les thématiques majoritairement travaillées au sein de leur structure parmi 18 propositions. Au sein des 177 actions agroécologiques recensées sur les trois dernières années, 102 (58 %) se concentrent sur 4 thématiques. La certification environnementale des exploitations agricoles et l'agriculture biologique (AB) représentent

ensemble 61 (34 %) actions de développement. Un quart des actions enregistrées traitent de l'amélioration des milieux (biodiversité, eau, sol, réduction des pollutions diffuses) et un autre quart concerne plus directement le changement climatique (augmentation du stockage de carbone, adaptation au changement climatique).

Thématiques principales des réalisations agroécologiques déclarées par les coopératives dans le cadre de l'enquête



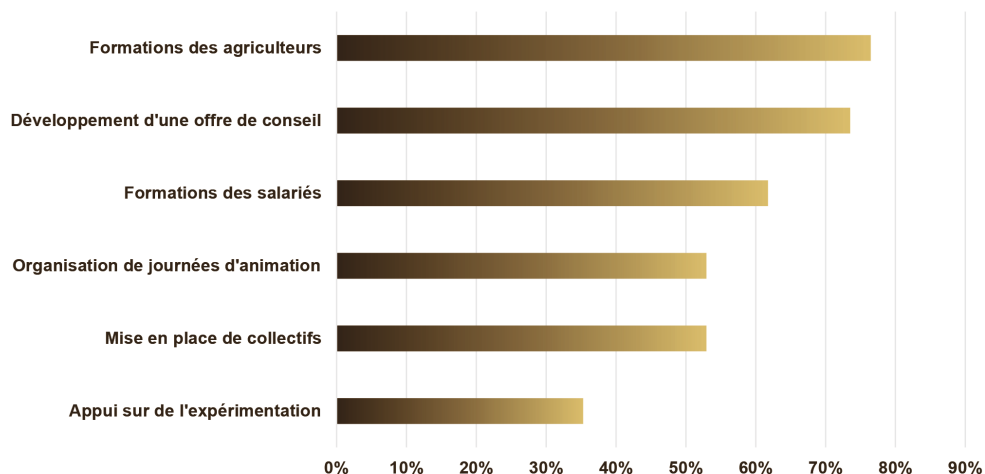
Plus de la moitié des coopératives positionnées pour accompagner la certification environnementale

34 des 60 coopératives déclarent accompagner la certification environnementale des exploitations adhérentes au travers d'une grande diversité d'actions de développement mises en œuvre. Nous identifions ainsi le pilotage de 18 collectifs (labellisés ou informels), recensant plus de 900 agriculteurs au total, ce qui favorise l'appropriation collective de cette démarche. Ces entreprises proposent également une offre de conseil afin d'accompagner les adhérents dans cette certification et ont formé une quarantaine de conseillers et

près de 1000 agriculteurs. La moitié des coopératives positionnées sur cette thématique de transition ont par ailleurs organisé des journées d'animation dédiées à la certification environnementale et pour un tiers, les services de R&D sont mobilisés pour appuyer techniquement les adhérents.

Pourcentage de coopératives mobilisant les différents leviers identifiés pour accompagner la certification environnementale

Exemple de lecture: 52 % des 34 coopératives qui accompagnent la certification environnementale mettent en place des collectifs.



Pour réaliser leurs actions de développement de la certification environnementale, les coopératives travaillent en étroite collaboration avec différents acteurs et en particulier les chambres d'agriculture

(40 % des 34 coopératives concernées). Elles bénéficient également d'un appui financier de partenaires tels que le conseil régional et l'agence de l'eau.

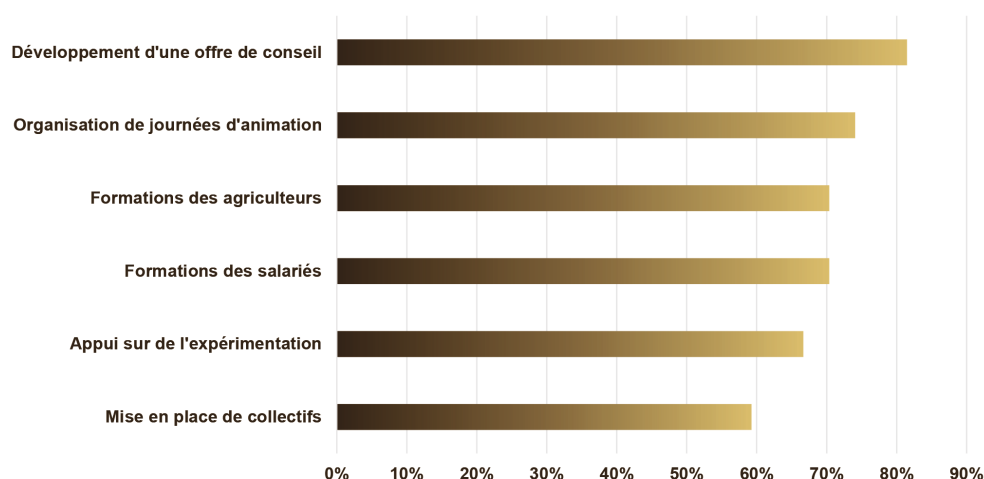
Partenaires des coopératives pour leurs démarches vers la certification environnementale

Principaux partenaires techniques	Principaux partenaires financiers
1. Les chambres d'agriculture	1. Les conseils régionaux
2. Les instituts techniques	2. Les agences de l'eau
3. D'autres coopératives	

L'agriculture biologique: une pratique reconnue comme démarche de transition agroécologique

Pourcentage de coopératives mobilisant les différents leviers identifiés pour accompagner l'agriculture biologique

Exemple de lecture: 59 % des 27 coopératives qui accompagnent l'AB mettent en place des collectifs.



27 coopératives de notre échantillon accompagnent le développement de l'agriculture biologique. La plupart ont développé une offre de conseil spécifique (81 %). Les actions principales concernent l'organisation de journées d'animations autour de l'AB (74 %) puis les formations, qu'elles soient à destination des salariés ou des agriculteurs (70 %). Les coopératives s'impliquent aussi dans l'appui à l'expérimentation (67 % des actions). La mise en place de collectifs (59 % des actions) pour accompagner et développer l'agriculture biologique semble un moyen répandu puisque les 27 coopératives ayant déclaré s'être mobilisées sur le sujet ont annoncé le pilotage d'au moins 18 groupes qui rassemblent 361 agriculteurs coopérateurs. Si le pilotage et le suivi de travaux collectifs sont un moyen d'accompagnement plébiscité par les coopé-

ratives, ce n'est pas le seul. L'offre de conseil proposée et développée concerne majoritairement un accompagnement spécialisé ainsi que l'aide à la conversion et à la certification en AB. Afin d'essaimer les méthodes, techniques et expertises, des journées d'animations sont également organisées par les coopératives sans oublier les formations à destination des salariés et celles à destination des agriculteurs, qui en ont rassemblé 700. On a pu constater par ailleurs que la recherche de références locales entraîne la plupart des coopératives à s'engager sur de l'expérimentation en plateformes collectives, individuelles mais aussi et surtout chez les producteurs, les impliquant ainsi dans la recherche et le développement de leurs pratiques.

Partenaires des coopératives pour l'agriculture biologique

Principaux partenaires techniques	Principaux partenaires financiers
1. Les chambres d'agriculture	1. Les agences de l'eau
2. Les instituts techniques	2. Agence Bio et conseils régionaux
3. D'autres coopératives	

Sur les 27 coopératives ayant proposé des actions sur la thématique de l'agriculture biologique, 26 les ont réalisées avec un ou des partenaires techniques et/ou financiers. Sur le plan technique, ce sont les chambres d'agriculture qui sont les plus sollicitées (74 % des cas), suivies par les instituts techniques (44 %) puis les

partenariats avec d'autres coopératives (33 %). Pour mener à bien leurs actions et projets, les coopératives sollicitent en premier lieu les agences de l'eau qui apparaissent comme partenaires financiers principaux devant l'Agence Bio et les conseils régionaux.

CHIFFRES CLÉS DE L'IMPLICATION DES COOPÉRATIVES DANS LA BIO EN 2021.



750 coopératives et unions de coopératives sont certifiées Bio en 2021, soit **1/3** des **2 300** coopératives françaises engagées dans l'AB. Ces dernières sont implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain, bien que majoritairement dans la moitié Sud : **66 %** dans les régions Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les filières couvertes par la certification AB sont multiples bien que **40 %** des coopératives AB sont viticoles, **13 %** sont céréalières et **15 %** en fruits et légumes.

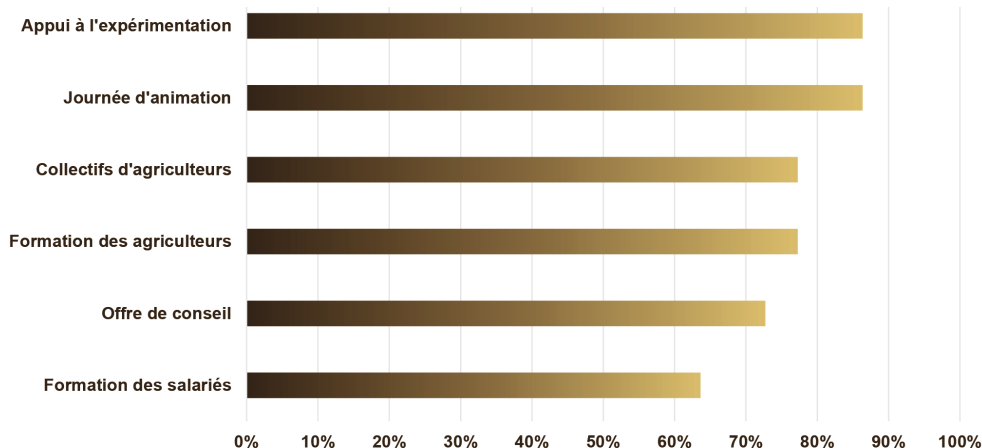


La vie du sol concentre 12 % des 177 actions citées.

22 coopératives de notre échantillon ont déclaré des actions en faveur de la vie du sol.

Pourcentage de coopératives mobilisant les différents leviers identifiés pour accompagner la vie du sol

Exemple de lecture: 78 % des 22 coopératives qui accompagnent sur la vie du sol mettent en place des collectifs d'agriculteurs.



86 % des coopératives impliquées dans cette thématique mettent en place de la recherche et du développement via l'appui à l'expérimentation. Cette donnée est à rapprocher du nombre de journées d'animations organisées qui démontre la volonté de présenter des résultats et d'accompagner la transition des pratiques favorables à la vie du sol.

L'accompagnement des agriculteurs s'exprime ici par la mise en place de collectifs puisqu'on recense 21 groupes portés par 18 des coopératives traitant cette thématique. C'est d'ailleurs sur ce sujet que le plus de collectifs ont été recensés dans notre enquête. Ce qui montre bien l'importance de l'expérimentation et de

l'échange entre pairs nécessaires à la mise en œuvre de ces techniques.

Outre l'animation de groupes, les coopératives accompagnent la transition des exploitations par la formation des agriculteurs mais aussi des salariés. Cela permet aux coopératives concernées, de proposer une offre de conseil adaptée principalement orientée vers la maîtrise des couverts végétaux et de la fertilisation organique. On dénombre 125 conseillers et 470 agriculteurs formés sur cette thématique dans les 22 coopératives répondantes.

Partenaires des coopératives pour la thématique vie du sol

Principaux partenaires techniques	Principaux partenaires financiers
1. Les instituts techniques agricoles	1. Les agences de l'eau et le ministère de l'Agriculture ou la DRAAF
2. Les organismes de recherche	

Plus de la moitié des coopératives travaillent en partenariat avec les instituts techniques et, dans une moindre mesure, avec les organismes de recherche. En effet, les techniques de production agricoles qui concernent la vie du sol demandent de mobiliser de nombreuses connaissances qui sont, pour certaines,

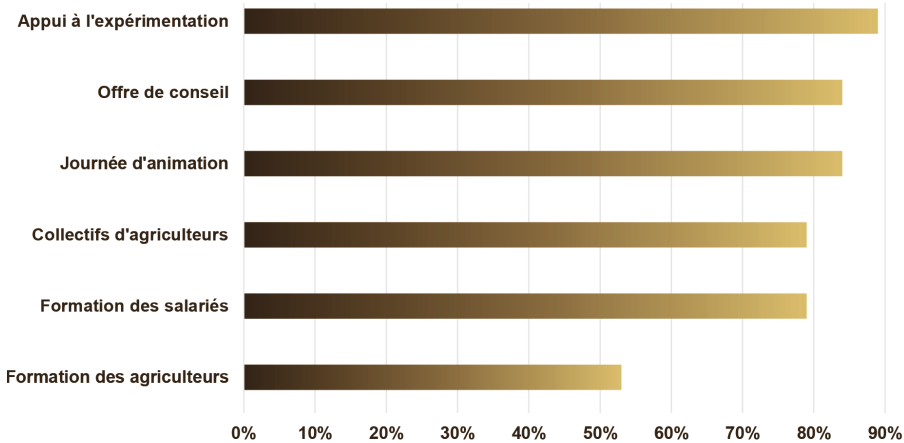
en phase de recherche et développement. Les partenariats financiers ne semblent pas encore suffisamment développés autour de cette thématique mais ce sont les agences de l'eau et le Ministère ou les DRAAF qui sont cités en majorité.

Faire évoluer les pratiques de protection des cultures et de gestion des ravageurs:
un tiers de l'échantillon mobilisé

19 coopératives ont déclaré déployer des actions pour favoriser la mise en place d'alternatives aux produits phyto-pharmaceutiques.

Pourcentage de coopératives mobilisant les différents leviers identifiés pour accompagner la mise en place d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques

Exemple de lecture: 53 % des 19 coopératives qui accompagnent sur les alternatives aux produits phytosanitaires mettent en place des formations d'agriculteurs.



Pour les coopératives agricoles engagées sur cette thématique, la mise en œuvre d'actions de R&D est un levier important pour identifier les solutions alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et apporter l'expertise nécessaire aux adhérents pour les accompagner dans les changements de leur conduite culturale. Cet accompagnement se caractérise par le développement ou l'enrichissement des offres de conseil proposées par les coopératives (pratiques agronomiques, recours au biocontrôle...)

et par la formation. On compte environ 150 conseillers formés parmi les 19 coopératives ayant déclaré travailler spécifiquement sur cette thématique et plus de 320 producteurs. L'animation de journées techniques est aussi un vecteur puissant de diffusion. Enfin, on recense une vingtaine de collectifs d'agriculteurs portés par les coopératives interrogées dont le sujet principal de travail est le déploiement de solutions alternatives à la lutte chimique. À travers ces groupes, ce sont près de 350 agriculteurs qui sont mobilisés.

Partenaires des coopératives pour le développement des alternatives à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Principaux partenaires techniques	Principaux partenaires financiers
1. Les instituts techniques agricoles	1. Les agences de l'eau
2. Les chambres d'agriculture	2. L'Office français de la biodiversité ou ECOPHYO
3. D'autres coopératives	



183 COLLECTIFS AGROÉCOLOGIQUES RECONNUS DEPUIS 10 ANS, SONT PORTÉS OU ANIMÉS PAR 100 COOPÉRATIVES



Une centaine de coopératives agricoles se sont engagées dans le portage et l'animation de 183 collectifs agroécologiques reconnus par le ministère de l'agriculture : **12** groupes DEPHY Ferme depuis 2012, **92** GIEE depuis 2015 et **79** groupes 30000 depuis 2017. Parmi ces groupes, **110** sont encore actifs fin 2020 et continuent leurs travaux. Toutes les filières sont représentées dans ces groupes, avec une prédominance des grandes cultures, de la polyculture-élevage et de la viticulture.

Au sein des GIEE, les thématiques les plus travaillées sont : le développement de systèmes plus autonomes au niveau de l'exploitation et du territoire (intrants, alimentation en élevage...), les alternatives aux phytosanitaires, l'allongement des rotations, la couverture des sols, la biodiversité et la mise en place de filière de commercialisation (circuits de proximité, reconnaissance de la qualité).

À noter : Pour une vingtaine de GIEE, la coopérative porteuse du projet a confié l'animation technique à une structure partenaire, souvent la chambre d'agriculture départementale.

Les actions agroécologiques des coopératives sont multi-thématiques par nature

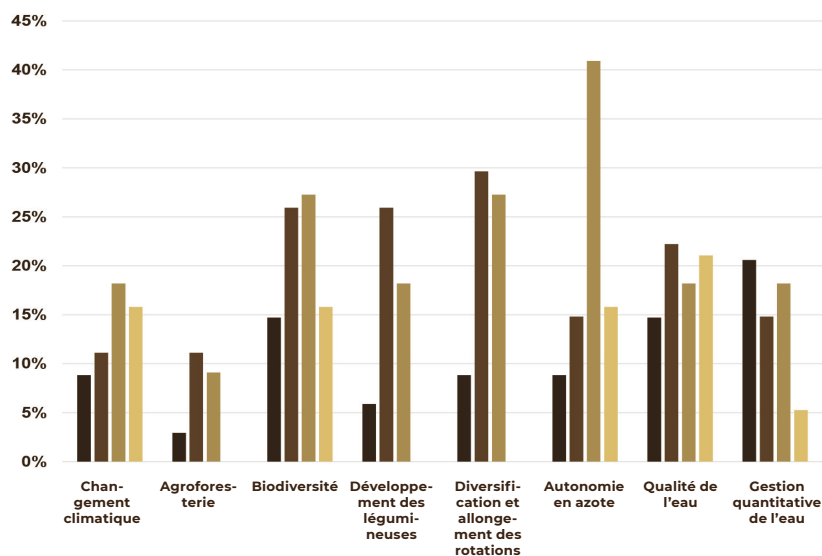
Les répondants ont associé chacune de leurs actions à une thématique principale et à des thématiques sous-jacentes. Le caractère systémique et global des démarches de transition agroécologique les rend presque toujours multithématiques. C'est pourquoi nous avons souhaité analyser les liens entre les

4 thématiques les plus citées (la certification environnementale, l'agriculture biologique, la vie du sol, les alternatives aux produits phytosanitaires) et 8 autres thématiques agroécologiques. Le graphique ci-dessous permet de faire ces liens.

Liens de 8 thématiques agroécologiques avec les 4 thématiques principales identifiées

Exemple de lecture :
l'autonomie en azote est explorée dans 41 % des actions relevant de la thématique vie du sol.

■ Certification environnementale
■ AB
■ Vie du sol
■ Alternative aux phytos



La certification environnementale est associée à des actions complémentaires qui concernent pour 20 % la gestion quantitative de l'eau et pour 15 % la biodiversité, ainsi que la qualité de l'eau. L'agriculture biologique est associée à des actions complémentaires qui concernent la diversification (pour 30 %), la biodi-

versité (à 26 %) et le développement des légumineuses (à 26 % également).

Les actions visant l'amélioration de la vie du sol sont associées à des démarches visant l'autonomie en azote (41 %), la biodiversité et la diversification (27 %). Enfin, les actions visant à trouver des alternatives aux produits

phytopharmaceutiques sont associées à des démarches visant l'amélioration de la qualité de l'eau (21 %) la gestion du changement climatique (16 %), la biodiversité (16 %) et l'autonomie en azote (16 %). Il est important de noter que

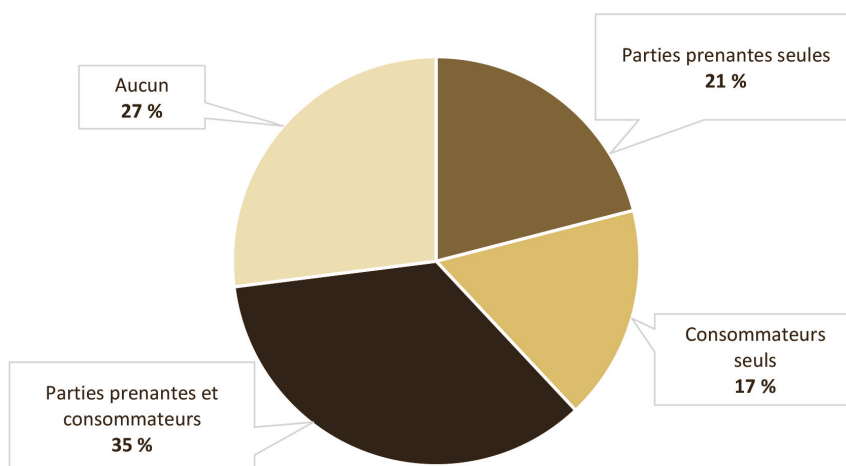
la biodiversité, la gestion de l'eau, l'autonomie en azote et le changement climatique sont des objectifs complémentaires dans près de la moitié des actions détaillées par les coopératives qui ont répondu à l'enquête.

La quasi-totalité des coopératives communiquent en interne et plus de la moitié auprès de leurs parties prenantes externes

La plupart des coopératives interrogées (90 %) communiquent en interne (adhérents et salariés) sur la mise en place des actions. Parmi elles, 72 % déclarent être satisfaites (note ≥ 3 sur 4) de la manière dont ces actions sont valorisées. Les moyens mobilisés sont divers et classiques : lettres et bulletins internes, mails, réunions techniques. Quelques coopératives utilisent les réseaux sociaux. Certaines coopératives ne communiquent pas en interne mais valorisent leurs pratiques auprès d'autres publics :

parties prenantes et/ou consommateurs. Enfin, au sein de notre échantillon, seulement 3 % des coopératives ne communiquent pas du tout sur leurs actions environnementales (en interne ou en externe). Si on s'intéresse à la communication externe, parmi nos 60 coopératives, 16 déclarent ne pas en faire (27 %). Un tiers d'entre elles communiquent auprès de leurs parties prenantes et des consommateurs. 34 coopératives communiquent auprès des consommateurs (voir graphique).

Répartition des publics cibles pour la valorisation externe des actions agroécologiques

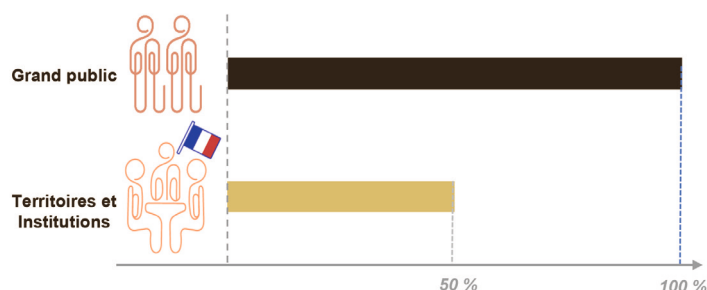


38 % de ces 34 coopératives affichent que la communication externe répond à leurs attentes. Des marges de progression sont identifiées, notamment dans le choix des formats pour valoriser les démarches agroécologiques en externe. Très peu de coopératives utilisent les rapports RSE par exemple.

À noter que parmi les cibles de la communication externe, les 44 coopératives concernées citent :

- toutes, le grand public,
- pour moitié d'entre elles, les acteurs du territoire et les institutions.

Cible de la communication externe



Les stratégies de valorisation sont très différentes selon la cible

	Pour communiquer auprès des parties prenantes (hors consommateurs)	Pour communiquer auprès des consommateurs
Moyens cités majoritairement	• Presse (agricole et/ou généraliste) • Organisation d'événements (visites, portes ouvertes...)	• Label et Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine • Chartes, Marques
Moyens cités plus rarement	• Canaux de distribution - vente • Grâce à des partenaires (chambre d'agriculture) • Rapport RSE	• Canaux de distribution - vente • Organisation d'événements (visites, portes ouvertes...)

Deux tiers des coopératives consultées ont une stratégie d'engagement dans la transition

Dans cette étude, 2 coopératives sur 3 appliquent une stratégie de transition qui a été élaborée en interne. Ce qui montre à la fois l'importance accordée aux enjeux de la transition et l'appropriation dont ils font dorénavant l'objet dans le réseau coopératif, parfois depuis de nombreuses années. Ces stratégies de transition renforcent la capacité des coopératives à développer des plans d'actions cohérents dans les années à venir. Selon les réponses reçues, les objectifs prioritaires que se donnent les coopératives sont :

- concilier productions agricoles et enjeux environnementaux du territoire (notamment biodiversité), en lien avec une valorisation via des filières;
- développer des certifications permettant reconnaissance et valorisation des efforts des producteurs, surtout AB et HVE;
- conseiller les adhérents pour leur permettre de faire évoluer progressivement leurs pratiques et systèmes, ce qui implique un effort de formation.

De nouvelles actions environnementales sont en projet pour la quasi-totalité des coopératives consultées

Sur le terrain, la dynamique engagée par les coopératives en faveur de l'évolution des pratiques et des systèmes va se poursuivre. Dans les prochaines années

des projets, démarrés ou en construction, sont annoncés par les 60 coopératives ayant répondu à l'enquête.

Pour les coopératives de notre échantillon, les projets de transition (nouveaux ou à poursuivre) concernent :

• L'Agriculture biologique • La certification environnementale • La gestion des produits phytosanitaires, la santé végétale	} Pour plus de 50% des coopératives
• La vie du sol • La biodiversité • Le changement climatique • La gestion des ressources en eau	} pour plus de 30% des coopératives

Pour mener à bien ces projets, l'enquête fait apparaître plusieurs attentes précises. La nécessité de former les agriculteurs mais aussi les conseillers, est citée par près

de la moitié des coopératives. L'objectif est de renforcer les connaissances et les compétences techniques (en agronomie notamment). En lien avec les formations,

certaines coopératives soulignent l'intérêt des retours d'expériences et des expérimentations locales afin de valider par le terrain les apports scientifiques.

Le besoin d'accompagnement financier pour les actions en faveur de la transition est la deuxième attente soulignée. L'évolution vers des pratiques agro-écologiques nécessite d'accéder à des aides pour compenser les surcoûts et investir (outils, machinisme,

aménagements...). Par exemple, les coopératives sollicitent un accès facilité à des aides financières simplifiées et plus adaptées, pour accompagner des projets collectifs avec les adhérents, pour investir (stockage des productions...), mais aussi pour faire appel à des expertises extérieures sur des sujets complexes (biodiversité, vie des sols par exemple).

À RETENIR

L'enquête en ligne conduite auprès du réseau coopératif en 2020 agrège les initiatives (réalisations et perspectives) agroécologiques de **60** coopératives adhérentes du réseau La Coopération Agricole. Les réponses concernent essentiellement les productions végétales et la polyculture-élevage.

177 actions recensées: en moyenne les coopératives répondantes ont porté à connaissance 3 actions.

La plupart des actions agroécologiques menées au sein des coopératives relèvent d'une de ces **4** thématiques (102/177): **certification environnementale** des exploitations agricoles; **agriculture biologique**; **vie du sol**; **alternatives aux produits phytosanitaires**.

Les actions des coopératives en agroécologie sont donc majoritairement de **2** ordres: certifiantes ou pratiques agronomiques.

Pour mener à bien les **démarches certifiantes** (Certification environnementale et

AB), les coopératives développent principalement des **actions collectives**: création, et animation de groupes d'agriculteurs notamment.

Pour ce qui est des **démarches techniques** (vie du sol et alternatives phytos), les coopératives mettent notamment en œuvre des actions de **Recherche & Développement**.

Les coopératives **valorisent** ces démarches auprès de différents publics:

- en interne, **90 %** des coopératives communiquent auprès de leurs adhérents et/ou salariés;
- en externe, le grand public, les acteurs des territoires et des institutions ainsi que les consommateurs sont majoritairement ciblés.

Le grand nombre d'actions et la communication qui en est fait indiquent que les coopératives se sont approprié la dimension agroécologique. **2/3** d'entre elles ont adopté une **stratégie de transition** élaborée en interne, preuve de la prise de conscience et de l'intérêt accordé à cet enjeu.



Construisons en commun l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop

